



## Mon employeur refuse de changer mon contrat ni mon statut

Par **Pmirza**, le **18/09/2012** à **16:06**

Bonjour à tous,

J'ai travaillé pendant un an dans un restaurant, puis, suite au départ du Responsable Communication et évènementiel de l'entreprise, et étant donné mon expérience dans le domaine, j'ai pris sa place.

Cela fait donc 8 mois que j'ai pris la fonction de Responsable Communication et mon employeur refuse de changer mon statut ni mon contrat.

Le Directeur Général de l'établissement m'ayant prit en grippe (j'étais avant dans son équipe de restaurant et j'ai pris le poste pour ainsi dire du jour au lendemain, avec l'accord de mon employeur bien entendu), il me menace aujourd'hui de me repasser serveur à la fin de l'année si mes résultats ne s'améliorent pas, et donc refuse de changer mon contrat ni mon statut.

Inutile de préciser aussi que ce DG me fait la vie dure et tente de me démonter auprès de mon employeur influençable et de tous mes collègues de travail.

Je suis donc toujours serveur sur le papier.

Notons aussi que mes heures sur papier sont de 9h par jour et que j'en fait 10 à 12 quotidiennement, que je suis censé touché un fixe + une commission sur la partie évènementielle mais que cette commission est souvent refusée (mais ceci n'est bien entendu stipulé nulle part sur mon contrat, et mes fiches de paye ne montrent qu'une partie de mon salaire, le reste étant payé en espèces).

Dernière précision, je travaille dans un bureau extérieur au restaurant, et ce bureau n'est d'ailleurs qu'un appartement aménagé et non déclaré comme bureau.

Que puis-je faire?

Par **P.M.**, le **18/09/2012** à **17:00**

Bonjour,

Vous pourriez mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR que contrat de travail et feuilles de paie soient actualisés en conformité avec vos véritables fonctions

éventuellement avec effet rétroactif avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes...